

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

Transport des personnes à mobilité réduite - Convention de délégation de service public du 31 décembre 2003 - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la société C.F.T.I. exploite le service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite dans le cadre d'une convention de délégation de service public avec intéressement aux résultats.

Il s'avère à ce jour que la convention précitée doit faire l'objet d'un avenant, lequel porte sur les points suivants :

1) Création d'une filiale locale

La convention de délégation de service public du 31 décembre 2003 impose à la société C.F.T.I. la création d'une filiale locale à 100 % dédiée à l'exploitation du service de transport des personnes à mobilité réduite et qui se substituerait à elle dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la convention de délégation.

La création de la filiale « TPMR Bordeaux » dont le capital social est de 37 000 euros est intervenue le 28 janvier 2004.

En vertu des éléments précités et afin de formaliser d'une part la substitution de la société filiale « TPMR Bordeaux » à la société C.F.T.I. dans ses droits et obligations de délégataire, et d'autre part l'acquisition corrélatrice de la qualité de Garant Solidaire par C.F.T.I., il y a lieu de procéder à un avenant constatant la nouvelle identification des parties.

2) Composition de la Commission d'accessibilité

La convention de délégation de service public du 31 décembre 2003 relative au transport des personnes à mobilité réduite prévoit la réunion d'une commission d'accessibilité chargée d'examiner la situation des personnes qui ne peuvent accéder de plein droit au service.

Cette commission, mise en place et organisée par le délégataire sera composée de :

- 1 représentant du délégataire, avec voix consultative,
- 3 représentants de l'autorité organisatrice, avec voix délibératives,
- 3 représentants des associations de personnes à mobilité réduite, avec voix délibératives.

Le Département de la Gironde contribuant financièrement à ce service, il convient de rajouter dans la composition de cette commission un représentant du Département de la Gironde qui aura voix délibérative.

Par ailleurs, il convient, dans le cadre de la présente délibération, de procéder à la désignation des 3 représentants de la Communauté urbaine dont l'un d'entre eux sera président de la commission d'accessibilité.

3) Identité du service

Conformément à l'article 21-3 du contrat qui prévoit l'exploitation du service sous un nom défini par la Communauté urbaine, le service portera le nom de « Mobibus ».

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis :

- **de procéder à la désignation des trois membres de la commission d'accessibilité,**

A l'issue du scrutin après établissement du procès-verbal des opérations de vote les trois membres de la commission d'accessibilité sont :

Membres de la Commission d'accessibilité
- Madame Odette EYSSAUTIER : Présidente - Madame Françoise BRUNET - Monsieur Jean-Pierre SEGUREL

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour le transport des personnes à mobilité réduite.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

Votants : 102

Pour : 92

Contre : 5

Nul : 1

Blanc : 4

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

